



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Réseau des cours supérieures (RCS)

Message du président Mattias Guyomar

Dix ans de dialogue judiciaire au service de la responsabilité partagée

Le dialogue des juges est l'expression du pluralisme juridique et la manifestation de l'esprit d'ouverture. Il conduit à la progressive constitution d'un droit commun, obtenu dans le respect des différences, par la circulation des modèles et l'enrichissement mutuel des jurisprudences. Mais à l'échelle du Conseil de l'Europe et du système conventionnel, le dialogue répond aussi et même d'abord au besoin de mettre en œuvre, dans des conditions optimales, la « responsabilité partagée » sur laquelle repose le respect effectif des droits et libertés protégés par la Convention européenne des droits de l'homme. Traduction du principe directeur de subsidiarité, cette « responsabilité partagée » entre, d'une part, les autorités nationales au premier rang desquelles figurent les juridictions internes et, d'autre part, la Cour de Strasbourg, invite sinon oblige au dialogue.

En mars 2015, la Déclaration de la Conférence de Bruxelles saluait l'idée de mettre en place un « réseau ayant pour but de favoriser un échange d'informations sur [les] arrêts et décisions [de la Cour] avec les juridictions nationales ». Lorsqu'il a été inauguré par la Cour européenne des droits de l'homme en 2015, le Réseau des cours supérieures était un modèle unique de dialogue judiciaire dédié à la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme par l'échange mutuel d'informations relatives à cet instrument à un niveau opérationnel. La définition de ses règles de fonctionnement reflétait la volonté de privilégier une approche concrète et pragmatique permettant de développer tout en les encadrant de nouveaux modes de dialogue et d'échanges. Après une première phase d'essai, le Réseau s'est développé rapidement – son succès tenant à sa composition, ses attributions et sa capacité d'évolution. Il couvre désormais l'ensemble des 46 États membres du Conseil de l'Europe et rassemble 111 juridictions membres ainsi que plusieurs cours ayant le statut d'observateur, dont certaines appartiennent à d'autres continents.

Au cours de ces dix dernières années, le Réseau s'est développé et constitue désormais une communauté dynamique et interactive au service de l'effectivité de la protection des droits de l'homme et, plus généralement, de l'État de droit et de la justice. Il est aujourd'hui une structure dédiée au partage des connaissances et du savoir-faire, offrant une multitude d'outils pour accéder à la Convention, la comprendre et l'appliquer.

Conçu comme un espace mutuellement bénéfique pour toutes les parties concernées, le Réseau donne aux autorités judiciaires nationales, premiers garants du respect de la Convention, un accès privilégié à la jurisprudence de la Cour européenne dans de multiples domaines tout en permettant à la Cour d'actualiser ses connaissances en ce qui concerne les législations et pratiques internes et de suivre les questions nouvelles qui se posent au regard de la Convention.

Le Réseau contribue ainsi au rapprochement entre la Cour européenne et les juridictions internes et crée un cadre riche de la dimension humaine de l'œuvre de justice. La communauté ainsi formée se rencontre aussi bien virtuellement, grâce aux échanges qui se nouent sur le site web dédié, que physiquement, à l'occasion du forum annuel des personnes de contact qui se tient à Strasbourg. Le sentiment d'appartenance à cette communauté repose sur les liens organiques qui se nouent à l'occasion des activités et des manifestations organisées au sein du Réseau auxquelles les personnes de contact nationales participent. Les nombreuses contributions à l'ouvrage anniversaire [Le Réseau des cours supérieures – Une communauté de pratique au service de la justice](#), qui portent aussi bien sur la genèse du Réseau que sur son influence et ses perspectives d'avenir sous différents angles, témoignent de cet esprit et sont l'exact reflet de la manière dont le Réseau fonctionne au quotidien. La huitième édition du forum, tenue en 2025 à l'occasion du dixième anniversaire du Réseau, a offert à ses membres une première occasion de réfléchir à la trajectoire qu'il pourrait emprunter à l'avenir.

Outil précieux entre les mains de celles et ceux qui ont la Convention en partage, le Réseau favorise le ruissellement et le renforcement des valeurs qu'elle protège, de l'État de droit et de la démocratie.